P-805-3-1-4

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que les pensionnats autochtones étaient un outil de génocide culturel à l'égard des nations autochtones du Québec;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec et au gouvernement du Canada de mettre en œuvre les recommandations de la Commission de vérité et réconciliation du Canada;

QUE l'Assemblée nationale réitère que l'action du Québec, en ce qui concerne les nations autochtones, est toujours fondée sur les 15 principes adoptés par l'Assemblée nationale en 1985, lesquels reconnaissent des droits aux Premières Nations et à la nation inuite, et jettent les bases des relations entre nos nations.

COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 11 JUIN 2015.

Québec, ce seizième jour de juin 2015

MICHEL BONSAINT
Secrétaire général de l'Assemblée nationale